LA QUESTION FRANÇAISE

(TRADUCTION)

Au rédacteur du *Mail*.

Monsieur,

L'une de vos nombreuses accusations contre la race française a été d'abord lancée par le *Gleaner*, d'Huntingdon. Je vais citer les paroles mêmes de l'oracle : "La population anglaise a été dépouillée graduellement dans les quinze dernières années de sa juste part de représentation dans les affaires municipales et législatives, dans les tribunaux et les bureaux du gouvernement."

Voilà une accusation bien générale. Sur quoi repose-t-elle ? Je l'ignore encore. Le *Gleaner* d'Huntingdon ne nous a donné aucune preuve à cet égard. Le *Mail* a été également parcimonieux de sa lumière. Et comme nous n'avons pas entendu parler de nouveau de votre fameux correspondant qui signait "Un ministre protestant," — j'ai toujours cru qu'il était un mythe — nous sommes plongés dans l'ignorance la plus profonde. Je serais tout à fait justifiable de vous donner un démenti général et de vous laisser l'*onus probandi*. Mais je veux bien mettre de côté les règles ordinaires de la polémique et procéder de suite à la défense. Il est des préjugés à dissiper et des erreurs à corriger, qui ne doivent pas égarer plus longtemps l'esprit public.

Si un grief de ce genre avait sa raison d'être, ce serait aux Canadiens-français à le formuler et non pas à leurs concitoyens anglais. Ils sont les opprimés, cependant on les représente comme les oppresseurs. Quand tous les faits seront soumis au public, il faudra bien admettre que seule l'ignorance la plus flagrante — je ne désire pas accuser sa bonne foi — pouvait forcer le *Gleaner* d'émettre une pareille prétention.

Dans une lettre précédente, pour mettre en relief l'état de choses existant avant l'union du Haut et du Bas Canada, j'ai dénoncé le mode inique que l'on avait adopté dans la distribution du patronage. Les Canadiens-français étaient traités en race conquise. Il étaient exclus systématiquement des bureaux publics, et quoiqu'ils fussent le plus grand nombre, c'est à peine s'il leur tombait quelques miettes de la table ministérielle. J'ai cité même l'article 80 des célèbres 92 Résolutions, d'après lequel il appert qu'en 1832 il y avait 157 officiers d'origine anglaise contre 47 Français, bien qu'il n'y eut que 75,000 Anglais sur une population totale de 600,000.

Pour vous donner un aperçu plus large de la question, examinons brièvement l'état de choses antérieur à cette époque. Vous savez que le Bas-Canada a été administré par un conseil militaire de 1759 à 1764. Il fut alors remplacé par un conseil spécial composé d'Anglais très influents et d'un Canadien-français. La population était estimée à 69,275 habitants dont 500 protestants. En 1774, a été passé l'Acte de Québec que j'ai déjà mentionné comme le premier acte public du parlement anglais indiquant que nous ne serions pas traités à l'avenir comme des esclaves mais comme des hommes libres. Un tiers seulement du conseil législatif était français. Puis vint l'acte de 1791. Les Anglais étaient encore la majorité dans le cabinet et le conseil législatif. Ils avaient neuf conseillers législatifs contre six d'origine française, quoique la majorité de l'Assemblée fut française. La province se composait de 135,000 Canadiens-français et de 15,000 d'autres origines. L'acte d'Union de 1841 avait pour but de détruire le Canada-français. Seul le Haut-Canada fut consulté au sujet de son adoption. Je ne tiens pas compte du Conseil spécial du Bas-Canada, qui n'était qu'un simple instrument entre les mains du gouverneur. Le Haut-Canada accepta le projet à la condition qu'il y aurait égalité de représentation, et cependant il ne comptait que 450,000 âmes tandis que le Bas-Canada en avait 650,000. Une autre condition portait que les dettes du Haut-Canada se montant à près de $6,000,000 seraient payées par le fonds commun. Le Bas-Canada n'avait pas un sou de dette. Une troisième condition demandait que le siège du gouvernement fut placé dans le Haut-Canada. L'Assemblée législative présenta aussi une adresse à la Reine réclamant l'abolition de la langue française. MM. Merritt, Small et McDonell, de Glengarry, votèrent contre cette proposition inique. Honneur à eux !

Quelle est la responsabilité des partis politiques dans cette mesure ? Ecoutons un juge désintéressé, le regretté sir Louis Hippolyte Lafontaine : "Les réformistes du Haut-Canada, du moins leurs représentants, sont les hommes qui ont assumé la responsabilité de l'Acte d'Union et de toutes ses dispositions injustes et tyranniques, en laissant tous les détails à la discrétion du gouverneur général." L'Union consommée, cette question fut discutée par la chambre. Tous les députés français, sauf MM. Delisle et de Salaberry, votèrent contre ainsi que neuf anglais : MM. Baldwin, Aylwin, Hincks, Armstrong, Christie, Hamilton, Hopkins, Nelson et Price.

Il nous reste à voir ce qui s'est fait depuis l'Union. La première administration (Draper) était composée de huit ministres, dont cinq du Haut-Canada et trois du Bas. Pas un seul Canadien-français. Le Conseil Législatif était composé de vingt-quatre membres dont huit étaient français : les honorables R. E. Caron, de Blaquieres, Barthélemy Joliette, Jules Quesnel, Frs P. Primeau, J. B. Taché, E. Mayrand, Ol. Berthelot.

L'ère véritable du gouvernement constitutionnel a été inaugurée avec sir Charles Bagot. Le ministère Lafontaine-Baldwin, formé l'année suivante (1842), fut une grande amélioration sur le précédent, mais il ne comprenait que deux Canadiens-français, si éminents qu'ils fussent : Lafontaine et Morin.

Grande fut notre joie, en 1849, quand la langue française fut établie de nouveau sous les auspices du célèbre lord Elgin. En examinant les noms du cabinet Hincks-Morin, formé en 1852, et composé de dix ministres, je constate que 5 étaient du Bas-Canada, dont quatre français : MM. Morin, Chauveau, Taché et Chabot.

Quant au traitement de la minorité anglaise de la province, avant et pendant l'Union, je ne saurais mieux faire que de citer les paroles suivantes de sir Etienne Pascal Taché, qui présida la conférence de Québec, d'où a surgi l'Acte d'Union. Ces paroles ont été prononcées au cours de son plaidoyer en faveur de la Confédération, à une séance du Conseil législatif de l'ancien Canada :

Avant l'union des deux provinces, quand la grande majorité des membres de la législature était française, les habitants d'origine anglaise n'ont jamais eu raison de se plaindre d'eux. Il n'y a pas d'exemple qu'une injustice ait été seulement tentée. S'il y a eu désaccord, c'est que la minorité voulait seule gouverner. Les faits passés attestent que le peuple du Bas Canada s'est toujours montré libéral envers la partie anglaise de la population. Avant l'union, quand les comtés étaient presque exclusivement peuples de franco-canadiens, des anglais protestants ont souvent été envoyés au parlement, et, en ce moment, je vois vis-à-vis de moi un honorable conseiller qui, pendant 20 ans, a représenté un collège entièrement français et catholique. Je doute si dans le cours de ces 20 années on a jamais demandé à cet honorable conseiller s'il était écossais ou protestant. Les électeurs ont choisi cet homme à cause de ses bonnes qualités. Il faut dire de plus que les Canadiens français ont élu des hommes dont le nom n'était pas fait pour les favoriser ; or, ainsi que chacun le sait, un nom dit quelquefois beaucoup. (Écoutez ! Ecoutez !) Vous admettez qu'il est peu de noms que nos compatriotes détestent plus que celui de Luther. (Écoutez ! Ecoutez et rires.) Néanmoins, ils ont élu un homme qui porte ce nom significatif. J'en suis heureux, et je ne doute nullement que l'homme qui porte ce nom a été élu pour son mérite personnel ; cela atteste jusqu'à la dernière evidence un grand fond de libéralité chez les électeurs. (Écoutez ! Ecoutez !) Mais si les anglais protestants sont en mauvaise odeur aux yeux d'un franco-canadien, un protestant français est infiniment pire, et, cependant le comté de Lotbinière a élu un Canadien-français protestant, sans même s'inquiéter de sa religion. Ce dernier est un homme très digne, capable, bien instruit et éminemment propre au poste important qu'on lui a confié. Encore tout dernièrement, dans une division du Bas Canada, qui compte une population de plus de 50,000 âmes, dont 1,400 anglais, une élection d'un député a eu lieu ; deux candidats étaient sur les rangs, l'un catholique, qui avait fourni une longue carriere politique ; l'autre, un protestant, et vous savez quelle a été l'issue de cette joûte électorale. Vous savez que l'anglais protestant a triomphé sur le catholique par une majorité de 1,000 voix. (Écoutez.) Peut-il y avoir une plus grande preuve de tolérance et de libéralité ?

Lorsque l'Acte de la Confédération fut discuté par le parlement impérial, le public français s'intéressa naturellement à une évolution politique qui concernait les cousins d'Amérique à un si haut degré. L'opinion était hostile à ce projet qui semblait devoir augmenter la prépondérance de l'élément anglais. J'ai sous les yeux un article publié au mois d'avril 1867 par le *Mémorial Diplomatique*. L'auteur affirme que les Canadiens-français sont déjà injustement traités dans la distribution du patronage et qu'ils ne joueront qu'un rôle insignifiant dans une confédération composée de différentes provinces qui leur seront étrangères par la langue, les lois, la religion et les coutumes. Voici les chiffres sur lesquels il se basait pour montrer que nous n'avions pas la proportion à laquelle nous avions droit dans le service public :

	Anglais	Français
Dans les diverses branches de la législature	100	86
Service civil	1625	337
Administration de la justice (Haut et Bas-Canada)	934	294
Institutions publiques	444	74
Institutions scientifiques et d'éducation	44	41
	3146	832

Une différence de 2,314 en faveur des officiers d'origine anglaise. Et cependant la majorité d'Ontario, dirigée ou plutôt égarée par George Brown, avait prétendu tout le temps que le pays était gouverné par les vaincus et non par les vainqueurs.

Cet état de choses continua jusqu'à la confédération. Le parti réformiste ne cessa de dénoncer sir John Macdonald comme étant asservi aux intérêts de Québec. L'un de ses membres les plus accrédités poussa même l'impudence jusqu'à dire que la province d'Ontario tirait les marrons du feu depuis assez longtemps pour le compte des lêcheurs de crachats français (*sic*). Il n'y a pas même très longtemps que l'honorable M. Mackenzie s'oublia jusqu'au point de recourir au langage insultant que voici : "Sir John et ses ministres sont de simples instruments aux mains d'une majorité française. Ce sont des polichinelles que Québec fait mouvoir à sa guise quoiqu'il leur soit fort humiliant je suppose de danser sur pareille musique." (Voir *Globe*, 30 janvier 1883.)

Le 4 novembre 1879, le *Globe* publiait l'article suivant :

La vérité du vieux dicton, que la province de l'Ontario est la vache à lait de la Confédération, n'a jamais été démontrée avec plus de force que par la conduite du gouvernement actuel dans la distribution du patronage. L'Ontario, qui comprend à peu près la moitié de la population de toute la Confédération, et contribue au revenu fédéral directement ou indirectement dans une plus grande proportion qu'aucune autre province, ne reçoit qu'à peu près un cinquième du patronage. Les départements des finances, de la justice, des chemins de fer et canaux, de la marine et pêcheries, et du president du Sénat sont réservé aux trois provinces maritimes, tandis que les autres départements, les travaux publics, le revenu de l'intérieur, la milice et la défense et la Chambre des Communes sont donnés à la province de Québec seule. Dans le département de l'Orateur de la Chambre des Communes les franco-canadiens reçoivent la part du lion, tandis que les employés d'origine anglaise sont mis de côté pour les satisfaire. A la dernière session, les pages et les messagers ne pouvaient parler un mot d'anglais. C'est un exemple de la manière dont l'Orateur Blanchet conduit ce département.

J'avais alors l'honneur de former partie de la Chambre des Communes, et j'ai cru qu'il était de mon devoir de me rendre compte de cette accusation, dont nos adversaires se faisaient un cri de guerre. Le 25 avril 1882, je donnai le résultat de mon travail après avoir analysé une immense quantité de statistiques. Cette étude m'a convaincu et ne saurait manquer de convaincre tout homme impartial que loin d'être traités en privilégiés nos compatriotes ne recevaient pas une part équitable du patronage public en prenant la population pour base. Ces chiffres n'ayant rien perdu de leur actualité, je vais les soumettre à votre considération. Je donnai d'abord l'état du service intérieur pour l'année 1881.

SERVICE INTÉRIEUR

Des Comptes Publics de 1881

DÉPARTEMENT	Français No	Français Salaires	Aut. nationalités No	Aut. nationalités Salaires
Bureau du Secrétaire Gouv.-Général			7	$12,875 00
Conseil Privé	3	$ 3,750 00	13	2,346 00
Justice			17	19,009 05
Milice et Défense	10	12,529 15	20	22,668 28
Secrétaire d'Etat	7	8,566 67	32	2,234 98
Intérieur	6	6,150 00	50	50,861 48
Bur. de l'Aud.-Général	2	1,444 55	15	19,805 53
Finances			42	49,925 00
Bureau du Trésorier			2	2,133 38
Douanes	2	4,060 00	24	26,511 27
Revenu de l'Intérieur	5	4,781 93	2	24,242 22
Travaux Publics	10	13,756 09	11	14,068 48
Ch. de fer et Canaux	8	13,275 00	18	24,417 73
Départ. des Postes	13	8,860 11	101	92,363 46
Agriculture	22	212 30	8	11,775 00
Marine et Pêcheries	5	5,100 00	26	21,347 50
Bur. du Service Civil			2	600 00
	93	$182,678 56	405	$439,227 77

Il me fut impossible de me procurer un état semblable concernant les employés du parlement et du service extérieur, leurs noms pour une raison que je ne puis m'expliquer, n'étant pas donnés dans les comptes publics. Mais un semblable état a été produit en 1872, et j'en cite l'état suivant qui n'a pas été sensiblement changé depuis cette année :—

PARLEMENT

(Extrait d'un rapport officiel de 1872)

	Français No	Français Salaires	Aut. nationalités No	Aut. nationalités Salaires
Communes	19	$ 17,910 00	33	$ 34,919 50
Sénat	9	10,400 00	11	8,900 00
Bibliot. du Parlement	5	6,500 00	7	8,550 00
	33	$34,810 00	51	$ 56,369 50

SERVICE EXTERIEUR

(Douanes, Postes, Revenu de l'Intérieur, Marine et Pêcheries, Travaux Publics, etc.)

	Français No	Français Salaires	Aut. nationalités No	Aut. nationalités Salaires
Nouvelle-Ecosse	14	$ 3,299 00	891	$293,393 25
Nouveau-Brunswick	14	3,140 00	566	216,575 00
Québec	321	135,728 50	431	220,474 50
Ontario	15	5,780 00	714	393,899 25
Manitoba	1	600 00	6	3,225 00
Colombie Britannique			12	17,699 00
Divers	7	4,710 00	41	26,322 00
	372	$153,217 50	2604	1,171,588 50

Comme il pouvait être interessant de connaitre l'origine de mes renseignements à l'égard de la province de Québec, je soumis le tableau détaillé suivant :—

PROVINCE DE QUÉBEC

	Français No	Français Salaires	Aut. nationalités No	Aut. nationalités Salaires
Douanes	75	34,634 50	156	78,225 50
Postes	70	35,189 00	77	51,559 00
Revenu de l'Intérieur	37	24,365 00	25	29,000 00
Travaux Publics	35	13,199 00	39	18,676 00
Marine	104	28,350 00	123	42,576 00
	321	$135,738 50	430	$219,676 50

Si nous ajoutons le service intérieur au service extérieur, nous arrivons au resultat que voici :—

	Français No	Français Salaires	Français No	Français Salaires	Aut. national. No	Aut. national. Salaires
Service inter.	582	631,093	128	138,593	454	495,577
Service exter.	2976	1,324,759	372	153,31	2604	1,171,538
	3558	1,953,340	500	291,723	3058	$1,667,125

La proportion des employés français serait donc de 7 pour cent. D'après la population, elle devrait être d'un peu plus d'un quart. La population totale du Canada, au dernier recensement, était de 4,324,810, tandis que les Français seuls comptaient 1,299,161. Ces chiffres démontrent aussi que si l'élément français a eu plus que sa part dans quelques branches du service, il n'a pas été équitablement représenté dans plusieurs, tandis qu'il a été entièrement ignoré dans d'autres.

On voit ce qu'il faut croire de la ridicule assertion du *Gleaner*, quand dans la province de Québec, dont les 9/12 sont français, la minorité anglaise avait même réussi à avoir la part du lion. Oui, que reste-t-il de son accusation, quand il est constaté qu'en 1872 il y avait dans les départements des douanes, des postes, du revenu de l'intérieur, des travaux publics, de la marine et des pêcheries 431 officiers parlant anglais, qui recevaient $220,474.50 contre 321 employés français recevant $135,728.50. C'est-à-dire qu'il y avait 110 officiers parlant l'anglais de plus que les employés français dans la province de Québec. Le *Gleaner* peut parler maintenant à son aise de la domination française !

Votre obéissant serviteur,

JOSEPH TASSÉ.

(A suivre)

Les Canadiens des Etats-Unis

WATERLOO—A la séance de février du conseil municipal de notre village, M. A. F. Savaria, marchand a été élu à l'unanité, maire de notre commune.

WOONSOCKET—Il y a eu plusieurs mariages la semaine dernière à notre église canadienne.

—La température douce de ces jours derniers a fait disparaitre le peu de neige qui nous restait.

WORCESTER—Durant l'absence de M. le Dr. Napoleon Jacques, actuellement en Floride, il est remplacé auprès de ses patients ainsi qu'à son bureau par monsieur le Dr Charbonneau.

—Le club de naturalisation de la Côte a eu ses élections semestrielles dimanche dernier, et a fait le choix des officiers suivants : MM. G. Lavigne, président ; J. B. Belanger, 1er vice-président Wilfred Birtz, 2eme vice-président Auguste Lemay, secrétaire ; Narcisse Lacroix, assistant secrétaire. S. Pilet, trésorier ; Joseph Grenier, Alfred Lemay et Narcisse Lavigne directeurs : A. Loiseau, D. Lajoie et Narcisse Lavigne pour former le comité des soirées. Le rapport des auditeurs constate que le club se compose de 110 membres, qu'il a fait naturaliser 75 compatriotes et qu'il reste en caisse $71.20.

CHICOPEE FALLS Mass—Le comité nommé à la séance réguliere de la Société Saint-Jean Baptiste de Chicopee Falls a adopté les résolutions suivantes : Considérant que la mort de M. Calixte Aince affige profondément la société dont il était un des membres zélés, il est résolu que c'est rendre un juste tribut à sa memoire que de pleurer en lui un ami digne de notre respect et de notre estime ; résolu que nous prenons sincerement part à la douleur des parents du defunt, dans cette terrible epreuve : Le comité de résolutions, J. N. Lamoureux, J. L. Beaudré, E. M. Messiers.

PUTNAM—Le Dr A. Barolet est revenu du Canada avec une compagne pour la vie. Il est à son bureau comme par le passé et compte sur l'encouragement de ses compatriotes.

—L'ange de la mort frappe partout où il passe. M. Joseph Dupré, marchand de papier-nouvelles bien connu est décédé jeudi dernier, à la résidence de sa sœur. Il gardait le lit depuis quelques semaines. Le defunt naquit à Contrecœur, P. Q. le 28 août 1856. Doué d'un caractère plaisant il était aimé de tous ceux qui le connaissaient. Quoique sans éducation, il reussit par son travail assidu, son esprit d'entreprise et son application aux affaires, à acquérir une jolie petite fortune dans l'espace de six années. Le défunt n'était pas marié ; il laisse son père et sa mère, trois sœurs et un grand nombre d'amis pour le regretter.

PARLEMENT FEDERAL

Ouverture de la deuxième session du sixième parlement

Discours du Trone

A trois heures, hier après-midi, Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu au Parlement avec tout le cortège des pompes officielles. Après avoir mandé les députés à la salle du Sénat, il lui a plu de faire lecture du discours du Trone suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes

Il me fait beaucoup plaisir de vous offrir encore la bienvenue au début de la session parlementaire et de vous féliciter sur la prospérité générale du pays. Bien que les travaux des champs n'aient pas été recompenses dans une partie du Dominion par une production suffisante, la recolte de l'année dernière, a été en somme abondante, tandis qu'au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, elle a été d'une abondance remarquable.

Les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le reglement de ce qu'on est convenu d'appeler "la question des pêcheries" ont abouti à un traité qui, j'ose l'esperer, sera considéré par vous comme honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Le traite, avec tous les documents qui s'y rattachent, vous sera soumis et vous serez appelés à adopter une legislation destinée à donner effet aux stipulations qu'il contient.

L'extension et le développement de notre réseau de voies ferrées n'ont pas seulement rendu necessaires de plus amples sauvegardes pour la protection de la vie et de la propriete, ils ont aussi multiplié les causes d'antagonisme entre les compagnies rivales qui necessitent une solution autorisée. Comme il faudra une nouvelle legislation à cet effet, un projet de loi vous sera soumis pour la refonte et le perfectionnement de l'acte des chemins de fer.

L'expérience ayant démontré la necessité d'amendements à la loi electorale pour en rendre l'operation plus efficace et plus facile, vous serez appelés à deliberer sur un projet de loi à l'effet d'amender cette loi.

Il se peut que la loi sur les contestations electorales requiert également votre attention, en vue de resoudre certaines questions d'interpretation qui ont surgi et qu'on devrait decider.

Mon gouvernement a profité de la vacance pour etudier les nombreuses recommandations qui lui ont été faites pour rendre plus parfaits les details de la loi sur la franchise electorale et un projet de loi vous sera soumis à l'effet de simplifier cette loi et d'en rendre l'operation moins couteuse.

Le progres des Territoires du Nord-Ouest donne une juste idée d'être à l'amélioration du mode d'administration et de la legislation qui regissent cette partie du Dominion et un projet de loi à cet effet vous sera soumis.

On vous soumettra un autre projet de loi tendant à rendre une plus grande partie des lois anglaises modernes applicables à la province du Manitoba et aux territoires du Nord-Ouest au sujet des questions qui sont sous le controle du Parlement du Canada, mais qui n'ont pas jusqu'ici été sujettes à la législation canadienne.

Au nombre des autres projets de loi sur lesquels vous serez appelés à deliberer se trouvent une loi sur la judicature, une autre sur le service civil et l'audition des comptes publics.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les comptes de l'exercice terminé vous seront soumis, de même que les estimations pour le prochain exercice. Ils ont été preparés avec l'attention que requierent l'economie et les exigences du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes,

Je recommande à votre attention réfléchie l'étude de ces importantes questions et de toutes celles affectant les interêts publics qui pourront vous être soumises, et je suis certain que vous les aborderez sérieusement et avec assiduité.

Après la lecture du discours du trône au sénat, les membres de la chambre des Communes regagnent leur salle de délibération et les députés suivants sont présentés à l'orateur : L'honorable M. McLelan, maitre-général des postes, presenté par sir John A. Macdonald et l'honorable M. Thompson ; M. Simon Simon, de Charlevoix, presenté par sir John Macdonald et sir Hector Langevin ; M. Dickenson, de Carleton, presenté par sir John Macdonald et M. Shanly ; M. John Ferguson, de South-Renfrew, presenté par l'honorable Mackenzie Bowell et M. J. J. Curran ; le Dr Montague, d'Haldimand, presenté par sir John Macdonald et l'honorable Thomas White ; M. Cochrane, de Northumberland, presenté par l'honorable Bowell et M. Guillet ; M. Choinard, de Dorchester, presenté par l'honorable M. Laurier et M. Amyot ; M. Henderson, de Halton, présenté par l'honorable Thomas White et M. A. Brown ; M. Lovitt, de Yarmouth, presenté par l'honorable M. Laurier et M. Flynn ; M. Rowand, de West Bruce, presenté par sir Richard Cartwright et M. Armstrong ; M. Jones, de Digby, presenté par l'honorable M. M. McLelan et M. Mills ; M. John A. Macdonald, de Victoria, presenté par l'honorable M. Thompson et M. Cameron ; M. Prior, de Victoria C. A., présenté par sir John et M. Daly.

Sir John Macdonald propose la nomination des comités permanents de la chambre en rapport avec les lois expirantes, les privilèges et élections ; les chemins de fer et canaux, etc., puis appuyé par sir Hector Langevin, il dépose un bill relatif à l'administration du serment d'office.

Le rapport annuel du bibliothécaire du parlement est ensuite déposé sur le bureau de la chambre.

La séance est ajournée à 3 heures, demain.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

Voitures de Place

DE PREMIERE CLASSE

COMMUNICATION TELEPHONIQUE EN TOUT TEMPS

226 rue Saint-Patrice, Ottawa

GUSTAVE RICARD.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex.

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte, systeme européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill).

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

ENTRE

Montreal et Ottawa

ET

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elg comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc à Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant là à 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à dîner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montréal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant à cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN,
Surintendant Génér

PERCY R. TODD
Agent général des Passagers.

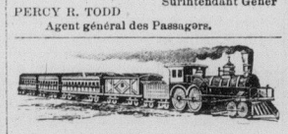

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M.	Pour MONTREAL TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points a l'Est.
8.25 "	
4.30 P. M.	
11.30 A. M.	Pour KINGSTON, PETERBORO, TORONTO, DETROIT, BUFFALO, BAY CITY, CHICAGO et tous les autres points à l'Est.
11.00 P. M.	
3.30 P. M.	Express local pour ALMONTE, BUCKINGHAM, ARNPRIOR, RENFREW PEMBROKE, CHALK RIVER et autres.
12.01 MINUIT	
12.01 MINUIT	Pour PORT ARTHUR, WINNIPEG, VICTORIA, VANCOUVER, et tous les points sur la côte nord-ouest du Pacifique.
7.00 A. M.	Pour PRESCOTT, NEW YORK et tous les points dans l'Etat de New-York.
3.15 P. M.	

Billets d'entier parcours, tables horaires, cartes et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la Cité **No 42 rue Sparks.**

J. F. PARKER,
Agent des Billets et des Passagers de la Cité.

D. McNICOLL,
Agent général des Passagers.

LUCIUS TURTLE,
Gérant des Passagers.

Chemin de fer Intercolonial

Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret entre le Canada et la Grande-Bretagne, et route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap-Breton et Terreneuve.

Des nouveaux et élégants chars palais grees de buffet et chars-dortoirs font partie de chaque train-express.

Les passagers qui s'en vont en Angleterre ou sur le continent européen, en partant de Montreal par le train du soir le jeudi, peuvent prendre le paquebot de la malle chaque Samedi avant-midi à Halifax.

Les expediteurs de grains et de marchandises trouveront au port d'Halifax des élevateurs de premiere classe, des maisons d'entrepôt et toutes les commodités désirables pour l'embarquement de leurs effets.

Depuis des années, l'expérience a démontré que l'Intercolonial et les lignes de paquebots qui font le service entre Halifax et Londres, Liverpool et Glasgow, aller et retour, constituent la voie la plus rapide entre le Canada et l'Angleterre pour le transport du fret.

Toutes informations relatives aux taux de transport de fret et de passagers peuvent être obtenues en s'adressant à

E. KING, agent de billets,
27, rue Sparks, Ottawa.

ROBERT B. MOODIE, agent pour les passagers et le fret de l'Ouest, 93 édifice Rossin, rue York, Toronto.

D. POTTINGER,
Surintendant-Général.

Bureau du Chemin de Fer,
Moncton, N. B., 22 Nov. 1887. } 1a

PELLETERIES, FOURRURES

L'assortiment le plus considérable de pelleteries et de fourrures dans Ottawa est au grand magasin

114 RUE RIDEAU

On y trouvera des pelleteries et fourrures de toutes especes, telles que capots et manteaux en seal, mouton de Perse, mouton de Russie, Rokera, opposum noir, chat sauvage, Astrakan, chien de mer, loup de Sibérie, etc. etc. Nos prix sont les plus modérés parce que toutes nos pelleteries nous viennent directement d'Europe, et pour cette raison nous pouvons faire de grandes réductions.

Trainees sauvages et souliers mous à très bas prix.

J. COTE

114—RUE RIDEAU—114

Fourrures teintes et réparées.

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1881, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D. — LE DIXIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

DEMANDE DE BILLETS

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

..... *billets de 1re série à $1.00.*

..... *billets de 2me série à 25 cts.*

La somme de $..... est ci-jointe.

No.

ADRESSE

Nom .....

Rue .....

ou Boîte du Bureau de Poste No .....

Localité .....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

Manufacture de Voitures

— ROYAL —

SOLOMON LEVEILLE, PROP.

Je désire informer le public que je viens de faire l'acquisition du poste d'affaires de S. D. THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures legères, Sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines où j'ai puisé de grandes connaissances dans mon état, je suis en mesure de garantir entière satisfaction. Mes ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous ma direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et mes prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que je mets en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est **PATINS !**

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig
Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 18

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, E

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 398 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

— DE —

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE,
TAPISSERIES,
PEINTURES PREPAREE
HUILE,
MASTIC
PINCEAUX,
VITRES, et

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de